

Il est bien vrai que les syndics ne devaient me donner que 430 louis pour la construction de cette bâtisse dont le devis, préparé par M. Baillargé, faisait remarquer qu'elle devait coûter 600 louis au moins. Je devais donc fournir le surplus, de mes propres deniers. Mais alors même, j'avais l'espérance, vu mes moyens pécuniaires qui sont à peu près nuls, que la fabrique, — avec la permission de l'Archevêque, — me déchargerait d'une dette contractée purement en faveur de la paroisse du Cap-Santé. J'espère qu'il est encore temps de solliciter cette décharge, et que la paroisse et la fabrique du Cap-Santé verront et jugeront convenablement ce que j'ai fait pour eux.

Ce Mémoire fut soumis au Conseil de fabrique, le 9 janvier 1859. On admit l'exactitude des faits mentionnés par M. Morin, et il fut résolu à l'unanimité :

1° Que cette fabrique remet bien volontiers à M. Morin sa généreuse souscription de vingt-cinq louis, et lui donne de plus la somme de cent onze louis, dix chelins et quatre pence, pour l'indemniser comme entrepreneur malheureux ;

2° Que la fabrique réclame de M. Morin un lot de bois équivalent à celui qu'elle lui a prêté, ou sa juste valeur, vu qu'elle est sans argent, et que de grandes réparations sont actuellement nécessaires à l'extérieur et à l'intérieur de l'église ;

3° Que les marguilliers espèrent que Mgr de Tloa voudra bien approuver cet arrangement, et M. Morin l'accepter et le mettre à exécution le plus tôt possible, afin que la fabrique ne se trouve pas dans la désagréable nécessité d'emprunter ;

4° Que l'agent de la fabrique soit autorisé à régler cette réclamation, en acceptant un billet de M. Morin.

C'est ce qui fut fait ; et cette réclamation, qu'il aurait été dur de faire payer en entier, se trouva définitivement réglée. Sans doute elle était due en droit, mais le Conseil de fabrique comprit qu'il était équitable d'y renoncer en partie. Nous préférons écrire qu'il renoncât même au lot de bois prêté qui, en réalité, n'était qu'une réclamation de bouts de chandelles.

On sait que les difficultés scolaires sont fréquentes dans nos paroisses. On se chamaille, bien trop souvent, tantôt à propos du site d'une maison d'école — que chacun voudrait avoir à sa porte, — tantôt à propos du personnel enseignant, et quelquefois même, sans savoir pourquoi. Que d'argent ont coûté ces démêlés, sans compter le mal qu'ils ont causé ! Nous comprenons